

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 29 juin 2023

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 du mois de juillet à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle des Fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 17

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et M. Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

Absents et
représentés :

7

Mme Prune MARZAT, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à M. Alain BERTRAND ;

Mme Amandine VIGNERON, qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET ;

M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET ;

M. Jean-Yves MAS, qui a donné procuration à M. Cyril CAMU.

Absents et
non
représentés :

3

Mme Lydia LESCOMBE (excusée), Mme Hélène LEBLANC (non excusée) et Mme Hélène CROMBEZ (excusée).

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

N° DL0507023-10 : Convention annuelle d'objectifs avec l'ALEC pour l'accompagnement de projets d'énergie renouvelable

Rapporteur : Madame Alexia BACQUEY

Depuis 2019, la Ville de Lacanau et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la métropole bordelaise et de la Gironde (ALEC) renouvellent leur partenariat ayant permis d'établir un Conseil en Energie Partagé (CEP) et des études d'opportunité relatives au développement d'énergies renouvelables sur les sites municipaux.

En continuité des travaux produits, la Ville de Lacanau souhaite réaliser des études de faisabilité et pour cela se faire accompagner par le conseil neutre et indépendant de l'ALEC, en vue de recruter des bureaux d'études pour mener ces études.

Ainsi, la nouvelle convention de partenariat, conclue pour une durée d'un an porte sur :

- **Démarche d'accompagnement pour le développement du photovoltaïque :**

Aide à la mise en œuvre de deux projets photovoltaïques : choix du site le plus pertinent, optimisation du dimensionnement, aide à la rédaction des CCTP, analyses des offres,

- **Démarche d'accompagnement des Energies Renouvelables**

Accompagnement pré-opérationnel « énergies renouvelables » financé dans le cadre du Contrat de Développement des EnR en Gironde :

- Etudes d'opportunité multi-EnR et réseau de chaleur, y compris géothermie
- Appui dans le montage de l'étude de faisabilité : définition du besoin, CCTP, analyse des offres, etc
- Accompagnement des maîtres d'ouvrages à la conception et à la réalisation des projets y compris la recherche de subvention

L'adhésion à l'ALEC permet de soutenir le programme d'actions annuel de l'agence ainsi que de participer au réseau d'échanges qu'elle anime.

VU la délibération n°DL19122018-14 du Conseil Municipal de Lacanau du 19 décembre 2018 relative au partenariat avec l'ALEC au travers d'une convention cadre triennale pour la mise en place du conseil en énergie partagée

VU la délibération n°DL16032022-09 du Conseil Municipal de Lacanau du 16 mars 2022 relative au partenariat avec l'ALEC au travers d'une convention d'objectifs annuelle pour le renforcement des orientations de la Ville de Lacanau en matière de développement durable, d'économie d'énergie, et de développement des énergies renouvelables

CONSIDERANT l'Agenda 21 de la commune adopté par le Conseil Municipal réuni en sa séance du 16 décembre 2020,

CONSIDERANT la présentation du Plan Sobriété et Énergie faite lors du Conseil Municipal du 16 novembre 2022,

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 28 juin 2023 ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

APPROUVE la convention annuelle d'objectifs avec l'ALEC visant le renforcement des orientations de la Mairie de Lacanau en matière de développement durable, d'économie d'énergie, et de développement des énergies renouvelables, et sa contrepartie financière de 1 500€.

ARTICLE 2

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la métropole bordelaise et de la Gironde (ALEC), prise en charge par le Parc naturel régional Médoc.

ARTICLE 3

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs 2023-2024 et tout document afférent à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le **13 JUL. 2023** Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : **13 JUL. 2023**

